



Développement S.A.S

ECOTERA Développement
521 bd du Président Hoover
"Le Polychrome"
59800 LILLE
Téléphone : 03.20.37.60.31
Télécopie : 03.20.13.96.02
Courriel : mpl@ecotera-developpement.fr

Base Aérienne 705 – CINQ MARS LA PILE BdD 049
SDRCAM NORD 10.520
SECTION ENVIRONNEMENT AERONAUTIQUE
37076 TOURS CEDEX 02

Lille, le 17 octobre 2017

N° LRAR : 1A 142 056 1799 4

Objet : Demande d'un avis sur un projet éolien en instruction localisé sur Esquerchin (59), Courcelles-lès-lens (62), Flers-en-Escrebieux (59) et Noyelles-Godault (62)

Réf. : XPE/mpl

Madame, Monsieur,

Nous avons sollicité votre avis lors du développement du projet éolien nommé Extension Plaine d'Escrebieux, constitué de 5 éoliennes sur les communes d'Esquerchin, Noyelles-Godault, Courcelles-lès-Lens et Flers-en-Escrebieux.

Aujourd'hui, ce projet est en instruction et il a fait l'objet de deux modifications en cours d'instruction :

- **L'éolienne A3, située sur la commune de Noyelles-Godault, est retirée du projet.** Toutes les autres éoliennes conservent leurs emplacements initiaux.
- **Les dimensions des éoliennes sont réduites.** En effet, les machines initiales étaient des Vestas V117-3.3 MW, mât de 106 m, rotor 117m, pour une hauteur totale de **164,5 m**. Le nouveau modèle de toutes les éoliennes est SIEMENS SWT-3.2-113 MW, mât de 99,5 m, rotor de 113 m avec une hauteur totale de **156 m**.

Ainsi, une carte localisant les éoliennes projetées et le formulaire dédié sont joints à ce courrier.

En vous remerciant d'avance pour l'attention que porterez à la présente demande, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Marie-Pauline LE BERRE
Chargée d'études
ECOTERA Développement S.A.S.

PJ : Carte 1/25 000 et formulaire rempli.

DEMANDE DE SERVITUDES AUPRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE

Identifiant du DOSSIER			
Référence	Parc éolien Extension Plaine d'Escrebieux		Date : 17/10/2017
Cocher la case correspondant à votre projet			
Eolien	<input checked="" type="checkbox"/>	PC	<input checked="" type="checkbox"/>
Mât de Mesure de vent			ICPE
autre Obstacle / Pylône			DP
PREC			
PREC			
PREC			
<p style="color: red;">Ce projet est actuellement en instruction, il fait cependant l'objet de deux modifications : suppression de l'éolienne A3 et réduction des dimensions de toutes les éoliennes. Les éoliennes initialement prévues étaient des Vestas V117-3,3 MW de 164,5m de hauteur totale. Aujourd'hui ce modèle est remplacé par des machines SIEMENS SWT-3,2-113 de 156 m de hauteur totale,</p>			
Identifiant du DEMANDEUR			
Raison sociale	Les Vents de l'Est Artois S.A.S		
Adresse	Le Polychrome, 521 boulevard du président Hovver, 59000 LILLE		
Correspondant (Prénom-Nom)	Marie-pauline LEBERRE		
n° de téléphone fixe (France)	03 20 37 60 31		
n° de télécopie (France)	03 20 13 96 02		
Courriel	mpl@ecotera-developpement.fr		

(NOM DE COMMUNE + Nom et n° de département)	
Ex :	LE MANS SARTHE (72)
	COMMUNE DEPARTEMENT (numéro)
1	ESQUERCHIN Nord (59)
2	FLERS-EN-ESCREBIEUX Nord (59)
3	
4	COURCELLES-LES-LENS PAS-DE-CALAIS (62)
5	
6	
7	

Identification exhaustive du ou des points (coordonnées, altitude sol, hauteur de l'obstacle)

Rappel : une altitude est exprimée par rapport au niveau de la mer - une hauteur est exprimée par rapport au sol

hauteur maximale de l'obstacle envisagée en mètres (paratonnerre inclus) 156 m

longueur des pales en mètres 56,5 m diamètre du rotor en mètres 113 m

Dans le cadre d'un projet éolien, puissance unitaire et puissance totale du parc PU 3,2 MW PT 12,8 MW

Liste complète des positions des éoliennes, des points du polygone d'étude pour le photovoltaïque ou du point du projet en degrés / minutes / secondes dans le référentiel géodésique WGS 84.
Exemple : LE MANS (72) = N 48°00'00.00'' E 000°12'00.00''

Nom du projet														
Points	Noms éventuels (ex E 01)	Latitude (remplir auparavant la case "département")				Longitude (remplir la première case pour les départements traversés par le méridien de Greenwich)				Altitude terrain à cet emplacement (en mètres)	Hauteur sommitale de l'obstacle (en mètres)	Altitude NGF de l'obstacle (en mètres)		
		N	DEG	MIN	SEC	EW	DEG	MIN	SEC					
	Eoliennes	N	DEG	MIN	SEC	EW	DEG	MIN	SEC					
A	A1	N	50	23	56	6	E	3	00	10	4	40	156	196
B	A2	N	50	24	07	4	E	3	00	00	3	43	156	199
C														
D	A4	N	50	23	52	4	E	2	59	21	8	44	156	200
E	A5	N	50	23	41	9	E	2	59	37	6	45	156	201
F		N												0
G		N												0
H		N												0
I		N												0
J		N												0

Point milieu	Latitude				Longitude				Altitude terrain à cet emplacement		
	N	DEG	MIN	SEC	EW	DEG	MIN	SEC			
Point milieu	N	50	23	57	8	E	2	59	42	8	
Point le plus élevé	N	50	24	06	2	E	2	59	12	4	47

Joindre impérativement un extrait lisible d'une cartographie à l'échelle 1/25.000 ou 1/50.000 dans un format A4 uniquement, avec un dessin du projet (copie fortement contrastée en noir et blanc).
(Ne pas noircir, griser, hâchurer ou colorier le polygone)

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT
Direction de la circulation
aérienne militaire

02 MAI 2017

Villacoublay, le

N° 171545/DEF/DSAÉ/DIRCAM/NP

Le général de brigade aérienne Pierre Reutter
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
des Hauts-de-France

- OBJET** : construction et exploitation d'un parc éolien dans les départements du Nord (59) et du Pas-de-Calais (62).
- RÉFÉRENCES** :
- a) votre courriel du 15 mars 2017 (réf. V3-PdSV/2017-78, parc éolien « Extension Plaine d'Escrebieux ») ;
 - b) code de l'aviation civile notamment son article R.244-1 ;
 - c) décret du 13 février 2017 portant délégation de signature¹ ;
 - d) décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement², modifié ;
 - e) arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement³, modifié ;
 - f) arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques⁴, modifié ;
 - g) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation⁵.

Monsieur le directeur,

Par courriel de référence a), vous sollicitez l'autorisation du ministère de la défense dans le cadre de la procédure « autorisation unique » pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant

¹ NOR DEFD1703327D

² NOR DEVP1401979D

³ NOR DEVP1119348A

⁴ NOR DEVA0917931A

⁵ NOR EQUA9000474A

05 aérogénérateurs d'une hauteur hors tout, pale haute à la verticale, de 164,50 mètres sur le territoire des communes de Flers-en-Escrebieux, Esquerchin, (59), Courcelles-lès-Lens et Noyelles-Godault (62).

Après consultation des différents organismes concernés de la défense, il ressort que ce projet n'est pas de nature à remettre en cause la mission des forces.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer qu'au titre de l'article R.244-1 du code de l'aviation civile je donne mon autorisation à sa réalisation sous réserve que chaque éolienne soit équipée de balisages diurne et nocturne, en application de l'arrêté de référence g), conformément aux spécifications de l'arrêté de référence f).

Par ailleurs, je donne mon autorisation à son exploitation conformément aux dispositions de l'arrêté de référence e).

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir tenir informé le commandement de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile de la décision préfectorale.

Dans l'hypothèse d'une acceptation de ce projet et afin de procéder à l'inscription de ces obstacles sur les publications d'information aéronautique, je vous prie d'informer le porteur qu'il devra faire connaître à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile ainsi qu'à la délégation régionale Nord-Pas-de-Calais de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord située à Lesquin (59) :

- les différentes étapes conduisant à la mise en service opérationnel du parc éolien (déclaration d'ouverture et de fin de chantier) ;
- pour chacune des éoliennes : les positions géographiques exactes en coordonnées WGS 84 (degrés, minutes, secondes), l'altitude NGF⁶ du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout (pales comprises).

Enfin, je vous prie d'attirer son attention sur le fait que se soustraire à ces obligations engagerait sa responsabilité pénale en cas de collision avec un aéronef.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le ministre de la défense et par délégation,
le général de brigade aérienne Pierre Reutter,
directeur de la circulation aérienne militaire.**



⁶ NGF : nivellement géographique de la France ; référence d'altitude du sol par rapport au niveau moyen des mers

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France.
A l'attention de M. Pascal De Saint Vaast
Zone d'activités de l'aérodrome
BP 40137
59303 Valenciennes Cedex

COPIES EXTERNES :

- Monsieur le délégué régional Nord-Pas-de-Calais de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord.
thibault.dazin@aviation-civile.gouv.fr
- Monsieur le délégué militaire départemental du Pas-de-Calais.
dmd62.chef.fct@intradef.gouv.fr
nathalie.morgan@intradef.gouv.fr
- Monsieur le délégué militaire départemental du Nord.
dmd59.chef.fct@intradef.gouv.fr

COPIES INTERNES :

- Archives DSAÉ/DIRCAM.
- Archives SDRCAM Nord (BR_218_2017).

Marie-Pauline Leberre

De: SDRCAM NORD Envaero <sdrcam.nord.envaero@gmail.com>
Envoyé: jeudi 25 janvier 2018 09:55
À: Marie-Pauline Leberre
Objet: Demande d'avis sur un projet éolien

Bonjour,

Nous avons reçu en date du 23/10/2017 votre demande de pré-consultation concernant des modifications de votre projet situé sur les communes d'ESQUERCHIN, FLERS-EN-ESCREBIEUX (59), COURCELLES-LES-LENS et NOYELLES-GODAULT (62).

Nous vous informons que l'avis émis par lettre n° 171545 du 02/05/2017 en réponse à votre demande d'autorisation unique **reste inchangé**.

Cordialement.

Section environnement aéronautique de la SDRCAM Nord

Adresse postale : BA705 – Cinq-Mars-la-Pile – SDRCAM Nord
Section environnement aéronautique
RD 910
37076 Tours CEDEX 02